

Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) de CAP Territoires

2025/2027

PRÉSENTATION DE CAP TERRITOIRES

CAP Territoires est une centrale d'achats publics ouverte à tous les organismes publics ou privés en charge d'une mission d'intérêt général présents sur les régions Hauts-de-France, Normandie, Ile-de-France et Grand-Est et soumis au Code de la Commande Publique.

Ces structures ont l'obligation de respecter le code et le formalisme de la commande publique.

En sa qualité de Centrale d'Achat Publics, CAP Territoires respecte strictement les obligations du Code de la Commande Publique pour toutes ses procédures de contractualisation, c'est pourquoi, conformément à l'article L. 2113-4 du CCP, un organisme peut passer par la centrale pour ses achats.

CAP Territoires met en œuvre depuis 2009 son savoir-faire pour **simplifier leurs commandes, sélectionner des fournisseurs adéquats, garantir la sécurité juridique** de leurs achats et **offrir des prix concurrentiels**.

L'offre de services de CAP Territoires repose, depuis toujours, sur le concept « **zéro contraintes** » :

- ✓ Sans frais d'adhésion,
- ✓ Sans engagement,
- ✓ Aucun minimum de commande,
- ✓ Prise de contact en 48h,
- ✓ Devis sur mesure,
- ✓ Sécurité juridique,

CAP Territoires propose un catalogue unique de plus de 800 000 références, du stylo à l'équipement informatique ou au tracteur.

Le catalogue CAP Territoires est composé de **5 familles de produits** :

- ✓ **Services Informatique** : matériels, accessoires, audiovisuel, logiciels, matériel serveur, cloud, réseau et téléphonie, internet, cybersécurité, matériels informatiques de seconde main, ...

- ✓ **Services généraux** : mobiliers de bureaux, scolaire, papeterie, restaurant, hébergement, consommables, produits d'Hygiène & Propreté, électro-ménager, cuisine pro, ...
- ✓ **Services Techniques** : outillages, quincaillerie, peintures, sel de déneigement, vêtements de travail, matériel Jardins Espaces Verts, mobiliers urbains, vélos trottinettes avec stations, composteurs,...
- ✓ **Prestations de services** : diagnostics immobiliers, conception-maintenance-animation de formations, ménage, ...
- ✓ **Services alimentaires** : frais, surgelés, épicerie, boissons, diététique, économat.

À l'écoute de ses clients et de leur attentes, CAP Territoires lance régulièrement des nouveaux marchés.

CAP Territoires propose ainsi des **innovations** dans :

- ✓ Les **produits proposés** (drones de spectacle, vélo-bureaux, matériels médical, matériels reconditionnés, matériels sportifs...etc.),
- ✓ Les **solutions** (nettoyage à l'eau ozonée sans produits chimiques associé à des formations par exemple).

Chiffres clés de la centrale :

- **800 000** références,
- **42 000** commandes/an,
- **1 500** clients,
- **27** millions d'usagers français et **2,6** millions d'agents territoriaux bénéficient des produits sélectionnés par CAP Territoires,
- Une équipe de **37** collaborateurs,
- CA de 65,7 M€ en 2023,
- **70** marchés publics pour plus de 80 titulaires.

ÉDITO

CAP' Oise a été historiquement créée par le conseil général de l'Oise en 2009 pour s'engager dans une démarche de mutualisation des achats à l'échelle du département de l'Oise en créant la centrale d'achat public de l'Oise. Elle est **ouverte à tous les pouvoirs adjudicateurs du département de l'Oise**. L'objectif de cette démarche est de permettre des économies d'achats tout en garantissant une véritable sécurité juridique.

La centrale d'achat public de l'Oise devient *CAP' Oise-Picardie* en 2013. Elle a acquis une **compétence sur les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme**.

En juin 2016 CAP' Oise-Picardie devient *CAP' Oise-Hauts-de-France* avec **l'extension du périmètre d'activité de la centrale d'achat public aux cinq départements de la région Hauts-de-France**. En mai 2017, Monsieur Henri Sabatié-Garat succède à Monsieur Olivier de Cointet au poste de Délégué Général. À la suite d'une nouvelle élection, Monsieur Didier Jeudon succède à Monsieur Jérôme Bascher, devenu quant à lui sénateur de l'Oise à la place de Madame Nadège Lefebvre devenue Présidente du Conseil départemental de l'Oise.

Au premier trimestre 2020 jusqu'à la fin d'année, la centrale fait face au COVID. CAP' Oise Hauts-de-France a pu **accompagner le secteur public et les hôpitaux régionaux**, notamment en matière de produits d'entretiens et d'hygiène ainsi qu'en matériels informatiques afin d'équiper les agents pour leur permettre de travailler depuis leur domicile.

Depuis, la centrale n'a cessé de se développer. Les aides de l'État et/ou de l'Union Européenne pour les établissements publics ont grandement favorisé les dépenses et nous avons réussi à répondre efficacement aux nombreuses demandes de nos bénéficiaires. Le défi était de taille : toutes les demandes clients en cette période étaient importantes et urgentes. Nous avons su nous démarquer face à la concurrence grâce à notre **réactivité** et la **proximité** que nous entretenons avec nos clients.

L'année 2022 marque un nouveau tournant. Nous avons **changé notre ERP** et en même temps, nous avons **déménagé**. Malgré ces changements, nous avons su être réactifs. L'activité étant toujours en croissance lors de l'inauguration de nos nouveaux locaux en septembre 2022, nous avons annoncé publiquement que *Cap'Oise Hauts-de-France* souhaitait **élargir sa zone de chalandise à d'autres régions**. En premier lieu en **Normandie**, puis dans le **Grand-Est** et en **Île-de-France**.

Depuis sa création en 2009, le nombre de marchés a considérablement augmenté pour atteindre plus d'une **quatre-vingtaine de marchés** à ce jour, soit six fois plus qu'à sa création. Cette croissance impressionnante ne cesse de se poursuivre.

Un nouveau projet est lancé, le changement de nom. Après plusieurs mois de travail en collaboration avec l'ensemble du personnel, nous avons officialisé notre **nouveau nom le 1er mars 2023**, CAP' Oise Hauts-de-France devenant ainsi **CAP Territoires**, la Centrale qui facilite vos Achats Publics !

Ce Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER), rédigé en concertation avec nos clients symbolise, nous le croyons, les spécificités de CAP Territoires et ses trois mots clés qui caractérisent son action : la **proximité**, la **réactivité** et la **simplicité**,

Le Conseil d'Administration de CAP Territoires

PRÉAMBULE AU SPASER

Pour reprendre la définition posée par l'**ISO 20400** : « un achat responsable est un achat dont les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont les plus positifs possibles sur toute la durée du cycle de vie et qui aspire à réduire le plus possible les impacts négatifs ».

Les achats responsables constituent ainsi un instrument essentiel de **performance holistique** : performance économique, écologique et sociale, voire sociétale.

Le pilotage de cette performance s'effectue via un **schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables** (ci-après SPASER).

Le SPASER a été instauré par l'article 13 de la **loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire**, qui a posé l'obligation d'adoption et de publication pour les acheteurs réalisant initialement plus de 100 millions d'euros hors taxe (article L.2111-3 au code de la commande publique).

Le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 a abaissé le seuil à partir duquel **l'adoption d'un SPASER est obligatoire à 50 millions d'euros HT d'achats annuels** à compter du 1er janvier 2023 (article D. 2111-3 du code de la commande publique).

Le **Plan National de l'Achat Durable 2022/2025** de son côté, prévoit notamment que d'ici à 2025, **30% des marchés publics** passés au cours de l'année comprennent au moins une **considération sociale** et **100% des marchés publics** passés au cours de l'année comprennent au moins une **considération environnementale**.

Enfin, la **loi 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets** dite « loi climat et résilience », complétée par la **loi n°2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte** ont modifié le Code de la Commande Publique afin de renforcer la prise en compte du développement durable dans la commande publique.

Le développement durable, inscrit à l'article L.3-1 du code de la commande publique, devient désormais un **principe directeur de la commande publique**, au même titre que les principes fondamentaux.

Pour atteindre ces objectifs, le SPASER doit permettre de **promouvoir, de consolider et de mettre en lumière certaines pratiques vertueuses dans une politique d'achat structurante et stratégique**. Il se doit aussi d'être un **levier pour accompagner nos clients dans l'évolution législative et réglementaire** toujours plus riche en matière d'objectifs de développement durable, d'économie circulaire et de RSE adjoints à la commande publique,

Ainsi, un questionnaire a été adressé à 500 bénéficiaires afin de recueillir leurs attentes et priorités :



- en matière de renforcement du lien avec la centrale (rencontres de nos titulaires et de nos acheteurs, attentes relatives à nos outils de communication et à la présentation de nos partenariats et de nos actions),
- en matière de stratégie d'achat et d'achat responsable,
- en matière d'alimentation durable,
- en matière d'économie circulaire.

Pour CAP Territoires, ce document cadre qu'est le SPASER offre ainsi l'opportunité de **consolider nos connections avec nos clients**, de **renforcer nos partenariats commerciaux avec nos titulaires** et **d'échanger plus largement sur nos pratiques** en matière d'achat et d'achat responsable.

SPASER CAP TERRITOIRES

Afin de rendre compte des actions menées dans le cadre du déploiement du schéma, **un bilan annuel sera élaboré**. Il devient une partie à part entière du rapport d'activité annuel de CAP Territoires.

Légende des indicateurs pour la transparence de l'évaluation et du suivi

	Indicateur « cible »	Année visée de réalisation
	Indicateur « réalisation »	Année visée de publication

SOMMAIRE

Le SPASER de CAP Territoires 2025-2027 est organisé autour de **trois axes** :

I] CONSOLIDER LA RELATION-CLIENT

- 1) Renforcer la proximité : renforcer nos échanges avec vous !
- 2) Renforcer la réactivité : communiquer d'avantage sur le suivi de nos devis !
- 3) Renforcer la simplicité : vous communiquer de l'information sur nos produits à la demande !

II] CONSOLIDER LA RELATION-FOURNISSEUR

- 1) Renforcer la simplicité - Consolider l'assistance des candidats soumissionnaires à nos marchés,
- 2) Renforcer la proximité - Consolider l'accompagnement de nos nouveaux titulaires,
- 3) Renforcer la réactivité - Déployer différentes modalités d'écoutes de nos titulaires,
- 4) Favoriser l'intégration des TPE et des PME à la commande publique.

III] CONTRIBUER AUX TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET SOCIALES

- 1) Affirmer l'ambition sociale,
- 2) Réduire les impacts écologiques,
- 3) Favoriser une alimentation durable,
- 4) Contribuer à l'économie circulaire.

AXE 1

I] CONSOLIDER LA RELATION-CLIENT

CAP Territoires est une centrale d'achat public sans système d'adhésion. Ne pas fixer de conditions à l'entrée est un choix qui nous pousse à nous challenger pour vous fournir un service de qualité. L'ossature de notre organisation est ainsi structurée autour de 3 mots clés : la proximité, la réactivité et la simplicité.

- ✓ **Proximité** en vous permettant d'identifier clairement vos interlocuteurs dédiés pour vos besoins spécifiques ;
- ✓ **Réactivité** en répondant dans les meilleurs délais possibles à vos besoins et à vos problématiques ;
- ✓ **Simplicité** en fluidifiant les échanges comme les procédures pour aller à l'essentiel : écouter le besoin, l'analyser et y répondre.

Parce SPASER, CAP Territoires souhaite consolider ce partenariat et ainsi poursuivre l'amélioration de ses procédures internes tout en étant le plus proche possible du cadre législatif et réglementaire impliquant nos clients.

1) Renforcer la proximité


Pour être au plus proche de vous, CAP Territoires mobilise les forces commerciales sur le terrain :

- ✓ Nos titulaires disposent d'agences commerciales sur le secteur de nos clients ;
- ✓ CAP Territoires déploie en parallèle ses commerciaux sur l'ensemble de nos zones de chalandise : Hauts-de-France, Normandie, Ile-de-France et Grand-Est.


De plus, aujourd'hui CAP Territoires sonde prospects et clients et analyse vos besoins fonctionnels avant tout lancement de marché.

Toutefois CAP Territoires souhaite renforcer d'avantage cette relation de proximité avec vous et des leviers d'amélioration demeurent.



- Poursuivre les rencontres titulaires / clients lors d'évènements spécifiques ;

Indicateurs 	
Point organisation réunions - service AVV	<input checked="" type="checkbox"/> 2 rencontres annuelles sur le format déjà expérimenté en 2024 (à Villeneuve-d'Ascq) pour 2025 et années suivantes

- Accroître notre présence sur les réseaux sociaux ;


Indicateurs 	
Présence numérique - service MARCOM	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 : Présence active sur LinkedIn

- Déployer de nouveaux outils spécifiques pour l'écoute client.

Indicateurs  	
Questionnaires Et résultat étude d'image et de notoriété - service MARCOM	<input checked="" type="checkbox"/> Fin 2024 : déploiement de questionnaires clients sur notre futur SPASER <input checked="" type="checkbox"/> 2025 : déploiement d'une étude d'impact et de notoriété attendue pour le second semestre

2) Renforcer la réactivité

- Déployer et présenter l'indicateur de suivi relatifs à la gestion des devis ;
 - ✓ Critère « délai moyen de gestion d'un devis »


Indicateurs 	
Délai moyen de gestion d'un devis	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 : déploiement et suivi du critère

3) Renforcer la simplicité

La simplicité se traduit par notre philosophie : CAP Territoires étant une centrale d'achat sans obligation d'adhésion, ainsi une convention n'est pas nécessaire pour accéder à notre catalogue et commander nos produits ou services.

La simplicité se traduit aussi par la polyvalence de nos équipes Administration des Ventes (ADV), en capacité de vous conseiller et de vous assister sur l'ensemble de notre catalogue.

- Réaliser une extraction de notre SI Achat au trimestre et à la demande pour des mentions spécifiques relatives au produit ou à sa fabrication.

Indicateurs 	
4 critères « produits » pour 2025 dans le SI Achat	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 : Critère « produit issu du réemploi / issu de la réutilisation / intégrant des matières recyclées » Critère « produit éco-conçu » Critère « produit label vert » Critère « produit à fort potentiel de réparabilité »

- ✓ 4 « critères produits » pour 2025 ; produit « AGECE » produit à fort potentiel de réparabilité / produit éco-conçu / produit label vert.
- ✓ Evolution des critères selon les attentes de nos clients.

AXE2

II] CONSOLIDER LA RELATION-FOURNISSEUR

CAP Territoires développe une relation partenariale avec les entreprises titulaires de ses marchés. Cette approche se traduit par des attentes en matière de stratégie commerciale ainsi que d'amélioration continue de la qualité de service auprès de nos clients. Elle veille particulièrement à déployer une communication transparente, réactive et directe auprès des opérateurs économiques à l'ensemble des stades des procédures.

CAP Territoires doit, pour sa part, accompagner au mieux les entreprises candidates qui répondent à ses marchés, comme les nouveaux titulaires, souvent peu au fait de son fonctionnement.

Elle doit enfin assister le mieux le possible ses titulaires dans l'exécution de ses marchés.


1) Renforcer la simplicité - Consolider l'assistance des candidats soumissionnaires à nos marchés

- Document de présentation d'une centrale d'achat et de nos spécificités chez CAP Territoires :


CAP Territoires a conçu une Foire aux Questions (FAQ) publiée sur notre site pour un accompagnement pas-à-pas : comment répondre à un marché, les bases de marchés sécurisés, notre profil d'acheteur et les éléments clés d'une candidature.

La FAQ sera mise à jour en fonction des retours, fin 2025.

- ✓ *Questionnaire sur la FAQ auprès de nos clients mi-2025.*

Indicateurs	
	
Doc FAQ CAP Territoires	<input checked="" type="checkbox"/> Fin 2025 : mise à jour de la FAQ selon les retours

- Accentuer la simplification : CAP Territoires va poursuivre la simplification de ses documents et cahiers des charges pour moins de complexité et pour plus de lisibilité. Nous procédons à une harmonisation des documents de marché.
 - ✓ *Indicateur de mesure : % d'entreprise primo-accédante à la commande publique chez CAP Territoires*


Indicateurs	
	
DCE CAP Territoires	<input checked="" type="checkbox"/> Courant 2025 : Uniformisation des documents de marché : simplifiés, avec des précisions éventuelles sur certains points.
Indicateur d'accès à la commande publique	<input checked="" type="checkbox"/> Fin 2025 : Indicateur du % d'entreprises primo-accédante à la commande publique chez CAP Territoires

2) Renforcer la proximité - Consolider l'accompagnement de nos nouveaux titulaires

Aujourd'hui CAP Territoires organise des réunions entre services supports : les fonctions support de nos titulaires rencontrent nos fonctions support {process pour envoyer commande et devis, outils pour la communication, présentation des modalités de revues de contrat et de traitement des litiges, processus de suivi et de paiement des factures}.

Cette dynamique se combine avec un accompagnement clé en main par notre service commercial.

- Concevoir un doc cadre d'aide « nouveau titulaire » : explications sur notre organisation administrative et commerciale ;
- Alerter sur la dépendance économique ;
- Renforcer la communication avec nos titulaires au moyen de questionnaires annuels de satisfaction.

Indicateurs	
	
Procédure interne	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 : <input checked="" type="checkbox"/> Conception d'un document d'assistance « nouveau titulaire » <input checked="" type="checkbox"/> 2025 / 2026 / 2027 : <input checked="" type="checkbox"/> Questionnaire satisfaction titulaires

3) Renforcer la réactivité- Déployer différentes modalités d'écoutes de nos titulaires


Chez CAP Territoires l'écoute de nos titulaires est une préoccupation quotidienne, assurée par des échanges réguliers : des contacts réguliers avec nos commerciaux, notre service d'administration des ventes et notre service juridique.

De manière plus spécifique, elle s'effectue via la revue de contrat à échéance mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle selon les besoins.

- Assurer un caractère évolutif à notre plan de progrès ;
- Rappeler l'existence d'une médiatrice interne formée à la médiation ainsi que d'un correspondant TPE/PME au sein de CAP Territoires dans le cadre de nos engagements en tant que signataires de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR).

CAP Territoires dispose également :


- ✓ D'un référent de la Charte « Relation Fournisseurs et Achats Responsables » (RFAR), chargé de son suivi et de son animation ;
- ✓ D'un référent anti-corruption formé aux principes posés par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « Loi Sapin II » ;
- ✓ D'un référent déontologie chargé de veiller au respect de notre Charte interne de déontologie.

Indicateurs 	
Procédure interne	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 : <input checked="" type="checkbox"/> Réévaluation de notre Plan de Progrès <input checked="" type="checkbox"/> Communication sur le rôle de notre médiateur interne et du correspondant TPE/PME

4) Favoriser l'intégration des TPE et des PME à la commande publique

✓ % de TPE et de PME dans les marchés publics de CAP Territoires

- Intégrer DC1, DC2 à nos marchés et rassurer sur la commande publique lors du *sourcing* ;
- Poursuivre les veilles économiques, technologiques et réglementaires par famille d'achat ;
- Renforcer l'incitation au groupement et garantir des délais de consultation adaptés ;
- Poursuivre les réflexions sur l'allotissement technique et géographique avant tout marché ;
- Soutenir l'innovation : s'ouvrir aux solutions innovantes en développant la définition fonctionnelle des besoins.

Indicateurs 	
DCE CAP Territoires	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 : <input checked="" type="checkbox"/> Renforcer l'accompagnement des soumissionnaires <input checked="" type="checkbox"/> % de contrats attribués à des TPE/PME/TI

AXE 3

III] CONTRIBUER AUX TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET SOCIALES

CAP Territoires s'engage en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise et de Développement durable. Elle est ainsi signataire de la Charte Relation Fournisseurs et Achats Responsables qu'elle a vocation à animer et à faire vivre au travers de son organisation.

CAP Territoires est également membre de l'Observatoire de l'Achat Responsable (ObsAR) depuis octobre 2022 et participe à ses ateliers.


Enfin, CAP Territoires est membre du Conseil National des Achats (CNA) afin d'échanger autour de pratiques communes en matière d'achat.

1) Affirmer l'ambition sociale

CAP Territoires souhaite affirmer son ambition sociale et est aidée à ce titre par la coordination régionale Hauts-de-France et le savoir-faire des facilitateurs clauses en son sein pour la construction de considérations sociales d'exécution et de clauses d'insertion adaptées aux enjeux de ses marchés.

✓ Développer fa part des structures inclusives dans nos fournisseurs


- Accroître le déploiement de clauses sociales d'exécution dans nos marchés en accord avec les objectifs fixés par le PNAD 2022-2025 et la loi « climat et résilience » ;
- Accroître le nombre de marchés réservés ;
- Accroître le montant des achats réalisés au sein de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Communiquer sur l'évolution des dispositifs et des parcours ;
- Organiser une rencontre annuelle avec le secteur de l'inclusion (IRIAE, UNEA, notamment) avec l'aide de la coordination régionale ;
- Systématiser l'utilisation de la plateforme « Le Marché de l'inclusion » lors de la phase de sourcing pour envisager la réservation de marchés ;
- Systématiser les conditions d'exécution sociales dans nos marchés en conformité avec la loi « climat et résilience » ;
- Instaurer une session d'évaluation semestrielle sur le volet social de nos marchés avec la coordination régionale des facilitateurs.

Indicateurs 	
Clauses sociales et considérations sociales d'exécution	<input checked="" type="checkbox"/> 2027 : à minima, 15 % de nos procédures intégreront une clause sociale, <input checked="" type="checkbox"/> 2027 : 100 % des marchés passés avec une considération sociale d'exécution.

2) Réduire les impacts écologiques

Aujourd'hui, l'ensemble de nos marchés contiennent une clause environnementale. Cela désigne, de manière cumulative ou alternative : une spécification technique, une condition d'exécution, un critère d'attribution des offres ou encore la référence à un label ou à une norme.


- Faire évoluer régulièrement notre cadre de réponse environnemental ;
- Prévoir un clausier par grande famille d'achat pour accompagner plus finement la systématisation de nos clauses environnementales ;
- Poursuivre la sensibilisation lors du *sourcing* aux enjeux stratégiques : Loi AGECE (produits issus du réemploi, de la réutilisation, intégrant des matières recyclées et indices de réparabilité), bilan d'émissions de gaz à effet de serre et plan de progrès ;
- Renforcer la formation des acheteurs aux enjeux de l'achat durable et poursuivre nos participations aux ateliers de l'Observatoire de l'Achat Responsable (ObsAR) ;
- Contribuer à la décarbonation en réduisant l'impact énergétique des achats et favoriser l'éco-conception.

Indicateurs 	
Considérations environnementales	<input checked="" type="checkbox"/> 2027 : <input checked="" type="checkbox"/> 100 % des lots passés avec une considération environnementale

3) Favoriser une alimentation durable

CAP Territoires dispose d'un marché de denrées alimentaires afin de couvrir les besoins de ses clients.


- Renforcer la communication autour des enjeux EGALIM :
 - ✓ *Part de produits de proximité/ circuits courts (région Hauts-de-France) ;*
 - ✓ *Pourcentage de produits proposés issus de l'agriculture biologique.*
- Mettre en œuvre de nouvelles stratégies d'achats de produits locaux et de qualité ;
- Contractualiser avec des acteurs locaux par un allotissement fin (producteurs locaux, regroupement de producteurs locaux) dans le respect du code de la commande publique.

Indicateurs 	
Considérations environnementales	<input checked="" type="checkbox"/> 2025-2026-2027 : <input checked="" type="checkbox"/> Part de produits de proximité (région Hauts-de-France) <input checked="" type="checkbox"/> % de produits issus de l'agriculture biologique

4) Contribuer à l'économie circulaire

En stimulant l'économie circulaire, CAP Territoires souhaite poursuivre son action pour limiter, en amont, la consommation et le gaspillage des ressources, en encourageant l'écoconception (matières recyclées et issues du réemploi) et en augmentant la durée du cycle de vie.

- Privilégier quand c'est possible les solutions contribuant à la mutualisation, à la réutilisation (matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau), au réemploi (matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus) ainsi qu'au recyclage,
 - ✓ *Pourcentage de marchés/lots concernés*
- Intégrer des clauses/critères spécifiques relatifs à l'économie circulaire tels que notamment l'éco-conception, la durée de vie des produits, leur réparabilité et leur recyclabilité.
 - ✓ *Pourcentage de marchés concernés*

Indicateurs 	
Indicateur AGECE	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 / 2026 / 2027 : <input checked="" type="checkbox"/> % de marchés répondant aux obligations de réemploi, de réutilisation ou de recyclage <input checked="" type="checkbox"/> % de marchés intégrant des clauses et / ou critères en matière d'économie circulaire

VIE DU SPASER

La durée de vie du présent schéma est de deux ans. Il sera renouvelé en janvier **2027**.

Organe de mise en œuvre du schéma

Le Pôle Juridique de CAP Territoires, composé des services Achats Marchés et Affaires Juridiques (AMAJ) et du Service Exécution des Marchés (SEM) examinera chaque semestre l'avancée de la mise en œuvre du schéma en coordination avec les autres services de la centrale.

Suivi de l'application du schéma

Les résultats de l'application du schéma seront examinés chaque année au sein d'un comité ASE composé du chargé de développement ASE de CAP Territoires et de chacun de nos chefs de service.

CONTACTS

CAP Territoires

1, rue de la Chapelle CS
46001
60000 ALLONNE

Pôle Juridique :

marchespublics@cap-territoires.fr

Henri Sabatié-Garat Délégué

Général de CAP Territoires



ANNEXE : LEXIQUE

ADV: Administration des Ventes

AGEC (loi) : loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

AMAJ : Service Achats, Marchés et Affaires Juridiques de CAP Territoires

AW : Service Avant-vente et vente de CAP Territoires

CNA : Conseil National des Achats

DC (1et2) : Déclaration du Candidat

DCE: Dossier de Consultation des Entreprises

EGALIM (loi) : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

MARCOM : Service marketing et communication

ObsAR : Observatoire des Achats Responsables

PNAD: Plan National pour des Achats Durables

RFAR (Charte) : Relation Fournisseurs et Achats Responsables

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

SEM : Service de Suivi d'Exécution des Marchés de CAP Territoires

SI (achat) : Système d'informations achat

SPASER: Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables